

Année académique 2025-2026

DEROGATION FACULTAIRE - REINSCRIPTION

Une dérogation facultaire a été demandée à l'étudiant par le Service des inscriptions (SIC) pour raison de non-finançabilité.

Nom :	Prénom :
NOMA :	Tél. :
Adresse mail :@student.uclouvain.be	

Master en criminologie à finalité spécialisée, criminologie de l'intervention (CRIM2MS/CI)
 à finalité approfondie (CRIM2MA)

PARCOURS ANTERIEUR	
Diplôme de premier cycle :	
Année académique de la première inscription en criminologie :	
Année académique 2024-2025	Résultats obtenus : crédits acquiscrédits restants à acquérir
Année académique 2023-2024	Résultats obtenus : crédits acquiscrédits restants à acquérir
Année académique 2022-2023	Résultats obtenus : crédits acquiscrédits restants à acquérir
.....	
.....	
.....	

Fait à le

Signature de l'étudiant :

Signature du président du jury :



Merci d'exposer ci-dessous l'objet précis et la justification de votre demande ainsi que toute information que vous jugez utile pour le traitement de celle-ci :

- Joindre une copie de la lettre du Service des inscriptions
- Joindre d'éventuels certificats médicaux ou autres documents justificatifs ;
- Joindre une copie des relevés de notes détaillés pour chaque année du parcours en criminologie (année préparatoire et master).

Dossier à déposer dans la boîte aux lettres de l'École de criminologie (1^{er} étage, aile C, en face de l'auditoire MORE 78) pour le 30 septembre 2025 au plus tard.

